COMMUNE D'AVENCHES
Municipalité

Communication municipale du 23 février 2023

N° 63
Aides complémentaires communales

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

Le 31 mars 2022, la Municipalité retirait le préavis 11/2022 qui traitait de l'abrogation du règlement sur l'octroi des prestations complémentaires communales. Le règlement en vigueur depuis le 1er janvier 1983 était devenu inapplicable, faisant référence à des institutions qui n'existent plus.

Ce préavis faisait suite au refus le 11 octobre 2018, du préavis 33/2018 qui proposait d'adopter un nouveau règlement.

Tel que communiqué en mars 2022, la Municipalité a décidé de nommer une commission qui aura pour but de présenter au Conseil communal une nouvelle solution. En effet, la situation actuelle rend compliqué le traitement des différentes demandes en lien avec les bases légales actuelles.

Cette commission sera présidée par M. Tony Ruano, Municipal, accompagné de Mesdames Véronique Ritter, Boursière et Sylvie Pillonel, Secrétaire municipale adjointe. Les Présidents des différents groupes politiques seront contactés prochainement par l'Administration communale pour définir un ou une délégué-e.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :

MUNICIPALITE AVENCHES

Gaetan AEBY Julien MORA